

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte-rendu séance précédente

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2025
Réuni le : 27/11/2025
Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Compte-rendu séance 2 du 04/11/25.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dematériation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet
Prénom : Anne-Laure
Signé le : 28/11/2025 15:27:25

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2025

Numéro de la DBM : 2500006

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 5000€ réparti comme suit :

ALO VIAB 00GAZ : 5 000€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dematériation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 28/11/2025 15:30:35

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 27

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Pièce(s) jointe(s) non conforme(s)

Observation n°2 : 1) Selon notre suivi, la pièce B8.3 n'est pas à jour. Le prélèvement déjà autorisé s'élève à 8007.39€ (dbm n°2500004).

2) Nous prenons note de l'avis défavorable de l'agent comptable. Néanmoins, l'avis est fondé à partir d'un besoin en fonds de roulement positif alors qu'il est bien négatif au compte financier 2024. Selon nos indicateurs financiers, le fonds de roulement atteindrait un niveau de 32 jours de fonctionnement hors paye AED, après prélèvement, ce qui ne semble pas générer de risque en terme de soutenabilité. Je vous invite à mettre à jour les indicateurs financiers fournis par l'agent comptable afin de prendre en compte la situation du besoin en fonds de roulement négatif et donc la non nécessité de prévoir une réserve de fonctionnement de 15 167,75€.

Dém'Act

Demat'rialisation des actes des EPLE

Nom : Truillet
Prénom : Stephane
Signé le : 05/12/2025 10:45:43

038048XD
ACADEMIE DE GRENOBLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE
7 RUE FANTIN LATOUR
38022 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 27

Année scolaire : 2025-2026

Par délégation du Président du Conseil départemental

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : 1/ Pièce B8.3 erronée : le montant des prélèvements déjà autorisés s'élèvent à 8 007,39 € suite PFDR par DBM n°4 du 25/09/2025 (au lieu de 13 007,39 €). A prendre en compte lors d'une prochaine DBM.

2/ Le Département prend note de l'avis défavorable de l'agent comptable. Toutefois, les indicateurs (tout comme la pièce B8.3 de la DBM) indiquent à tort des prélèvements déjà autorisés de 13 007,39 €, qui ne s'élèvent qu'à 8 007,39 €. Par conséquent, après la présente DBM, le FDR net s'élève à 29 239,94 € pour un seuil plancher 2025/26 de 22 632 €.

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28-1

Annule et remplace l'acte n° 28 - 2025-2026

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/11/2025

Réuni le : 27/11/2025

Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2026

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 8

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Jouhet

Prénom : Anne-Laure

Signé le : 12/12/2025 08:45:56

BIEN_20252026_28-1_0380067S_251212120741

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28-1

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Commentaire de rectification : Acte fixant les clés de répartition.

BICT_20252026_28-1_0380067S_251212130900

038048XD
ACADEMIE DE GRENOBLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE
7 RUE FANTIN LATOUR
38022 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Budget initial

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 28-1

Année scolaire : 2025-2026

Par délégation du Président du Conseil départemental

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Laffargue
Prénom : Jonathan
Signé le : 12/12/2025 13:09:00

0380067S
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CONDORCET
RUE DE LA CONTAMINE
38210 TULLINS
Tel : 0476078352

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2025
Réuni le : 27/11/2025
Sous la présidence de : Anne-Laure Jouhet
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SSI/désenfumage : contrat de maintenance du système de sécurité incendie et de désenfumage avec l'entreprise Vinci/Dauphiné Savoie Maintenance Services pour une durée d' 1 an. Date d'effet : 01/01/2026

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20252026_29_0380067S_251202135237

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés SSI/désenfumage : co

Etablissement émetteur de l'acte : COLLEGE CONDORCET-0380067S

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 29

Année scolaire : 2025-2026

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Département

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :